

FINANCE & SOLVABILITÉ II

Quels impacts de la directive et nouveaux défis à l'aube de la clause de revoyure ?

- [Exclusif] Les premières conclusions post-entrée en application et publication des ratios réglementaires de la Commission Européenne
- Solvabilité II un an après : quels efforts restent-ils à fournir ?
- Quels niveaux de formations attendus pour une gouvernance efficiente et pérenne ?

AVEC LA PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE DE



Nathalie BERGER
Chef d'unité « Assurance et pensions »
COMMISSION EUROPÉENNE



Jean-Paul LACAM
Délégué général
CTIP



Jean-Hervé LORENZI
Président
LE CERCLE DES
ÉCONOMISTES



Jean-Pierre MENANTEAU
Directeur général
GROUPE HUMANIS



Olivier RAIMBAULT
Directeur général
MUTUELLE BLEUE



Emmanuel ROUX
Directeur général
GROUPE AESIO

ET NOTAMMENT LES INTERVENTIONS DE :

- Peter ETZENBACH, *Directeur financier, Membre du Comex, ALLIANZ FRANCE*
- Albert LAUTMAN, *Directeur général, FNMF*
- Sandrine LEMERY, *Premier secrétaire général adjoint, ACPR*
- Marie LEMARIÉ, *Directeur des investissements, GROUPAMA*
- Hélène N'DIAYE, *Directrice en charge de la technique assurance, Membre du Comex, GENERALI FRANCE*

En partenariat avec :



Avec le soutien de :



Formation complémentaire

MERCREDI 21 JUIN 2017

SE PRÉPARER AU CONTRÔLE DE L'ACPR

Plus d'un an après l'entrée en vigueur de Solvabilité II, des ajustements réglementaires et organisationnels restent encore à adopter. Alors que 2017 est la première année de rendus complets, les assureurs cherchent toujours un équilibre entre la collecte et la qualité des données et l'entrée du reporting dans un cycle de production récurrente et pérenne. Chantier d'autant plus complexe à mener que la gouvernance est, elle aussi, en phase de restructuration pour nombre d'acteurs du marché. En effet, les dirigeants effectifs et les fonctions-clés doivent s'aligner sur les attentes du superviseur alors même que les groupes prudentiels peinent encore à se constituer et à se consolider.

De plus, l'impact de la directive se mesure déjà sur la construction des offres et notamment celles portant sur les risques long terme. Plus que jamais, les regards se tournent vers la Commission Européenne dans ce contexte de taux bas.

Tandis que la clause de revoyure se profile déjà à horizon 2018, les 12^e RDV Finance & Solvabilité II se tiendront le 20 juin prochain à Paris et rassembleront plus de 100 décideurs, autour des enjeux de la directive :

- [Exclusif] Les premières conclusions post-entrée en application et publication des ratios réglementaires de la Commission Européenne.
- Solvabilité II un an après : quels efforts restent-ils à fournir ?
- Quels niveaux de formations attendus pour une gouvernance efficiente et pérenne ?

L'Argus de l'assurance vous invite à participer à son prochain RDV Finance & Solvabilité II, un événement unique pour échanger avec les meilleurs experts du secteur.

En me réjouissant de vous y accueillir,

Camille PRIMARD
Chef de produits Événements
L'Argus de l'assurance

L'ARGUS
de l'assurance

Depuis 1877, L'Argus de l'assurance anime le marché de l'assurance et de la finance avec un hebdomadaire diffusé à plus de 20 000 exemplaires autour duquel se sont développés de nombreux services d'information et de mise en relation. Il accompagne les acteurs de l'assurance et les aide à décrypter l'actualité, pour améliorer leurs performances, adapter leurs pratiques et produits aux évolutions du marché.

Marque médias de référence pour tous les cadres et décideurs de l'assurance en France, L'Argus de l'assurance a développé une expertise pointue et se distingue par son approche innovante et proactive.

Les rencontres de L'Argus de L'Assurance se déclinent sous plusieurs formats :

- Des événements annuels sous forme de conférences, congrès et trophées
- Des formations pratiques et méthodologiques, clubs et matinées débats

UNE PUBLICATION DU GROUPE

INFOPRO
digital

AVEC LES INTERVENTIONS DE :

Gilles BACHELIER	Vice-président INTERIALE
Nathalie BERGER	Chef d’unité « Assurance et pensions » COMMISSION EUROPÉENNE
Antoine BOURDAIS	Directeur du pôle Banque et Assurance INVOKE
Anaïd CHAHINIAN	Directrice du pilotage économique MACIF
Amaury DE LA BOUILLERIE	Associé RSM
Anne EMILY	Directrice technique, financière et risques MUTRE
Peter ETZENBACH	Directeur financier, Membre du Comex ALLIANZ FRANCE
Jean-Paul LACAM	Délégué général CENTRE TECHNIQUE DES INSTITUTIONS DE PREVOYANCE
Albert LAUTMAN	Directeur général FNMF
Marie LEMARIÉ	Directeur des investissements GROUPAMA
Arnaud LEMENAGER	Directeur produits métier assurances de personne NATIXIS ASSURANCES
Sandrine LEMERY	Premier secrétaire général adjoint ACPR
Jean-Hervé LORENZI	Président LE CERCLE DES ÉCONOMISTES
Jean-Pierre MENANTEAU	Directeur général GROUPE HUMANIS
Philippe MIXE	Président FNIM
Hélène N'DIAYE	Directrice en charge de la technique assurance, Membre du Comex GENERALI FRANCE
Olivier RAIMBAULT	Directeur général MUTUELLE BLEUE
Emmanuel ROUX	Directeur général GROUPE AESIO (ADREA, APREVA, EOVI MCD)

VOUS ÊTES CONCERNÉS :

Secteurs

- Compagnies d’assurance, de réassurance
- Mutuelles
- Institutions de prévoyance
- Sociétés de bancassurance
- Sociétés d’Asset management
- Sociétés de courtage
- Organisations professionnelles
- Autorités de Contrôle des Assureurs Européennes

Fonctions

- Présidents
- Directions générales
- Directions financières, comptables, de l’audit, du contrôle interne, des risques, de l’actuariat
- Directions des investissements
- Directions conformité et juridiques
- Direction des systèmes d’informations
- Directions marketing et développement
- Directions commerciales
- Responsables Solvabilité II
- Actuaires, Courtiers
- Intermédiaires d’assurance

FINANCE & SOLVABILITÉ II

Quels impacts de la directive et nouveaux défis à l’aube de la clause de revoyure ?

Journée animée par Aurélie ABADIE, Journaliste–Chef de rubrique, L’Argus de l’assurance

8h30 Accueil des participants

12h30 Déjeuner

9h00 **ALLOCUTION D’OUVERTURE**

1 AN APRÈS SON INSTAURATION, LES NOUVEAUX CHANTIERS DE SOLVABILITÉ II

9h20 **DÉBAT – Solvabilité II un an après : quels efforts restent-ils à fournir ?**

- Focus : l’état d’avancement à date des collectes et qualité des données chez les institutions de prévoyance et mutuelles
- Dans quelle proportion les mesures transitoires sur les provisions techniques peuvent et sont-elles appliquées ?

Jean-Paul LACAM I Délégué général I CTIP

Marie LEMARIE I Directeur des investissements I GROUPAMA

10h10 **INTERVIEW CROISÉE – Comment penser la structure d’un groupe prudentiel et lever certains freins ?**

- UMG et SGAPS : quels impacts sur la gouvernance et l’appréciation de la solvabilité ?
- Quelle forme donner aux liens de solidarité financière ?

Jean-Pierre MENANTEAU I Directeur général I GROUPE HUMANIS

Emmanuel ROUX I Directeur général I GROUPE AESIO (ADREA, APREVA, EOVI MCD)

10h50 Pause

14h45

SOLVABILITÉ II : DE LA THÉORIE À L’APPLICATION OPÉRATIONNELLE

11h20 **TABLE RONDE – Quels niveaux de formations attendus pour une gouvernance efficiente et pérenne ?**

Introduction : retour sur la notice de l’ACPR dédiée aux dirigeants effectifs et fonctions-clés.

- Niveau de compétence des administrateurs : les attentes du superviseur
- Formation : des besoins propres au triptyque de la direction ?

Gilles BACHELIER I Vice-président I INTERIALE MUTUELLE

Albert LAUTMAN I Directeur général I FNMF

Sandrine LEMERY I Premier secrétaire général adjoint I ACPR

Philippe MIXE I Président I FNIM

Olivier RAIMBAULT I Directeur général I MUTUELLE BLEUE

13h50 **INTRODUCTION – Comment passer d’une « solution tactique » de reporting à une approche plus stratégique**

- Quels défis restent-ils à relever un an après l’entrée en vigueur de Solvabilité II ? Quels progrès attendre ?

Antoine BOURDAIS I Directeur du pôle Banque et Assurance I INVOKE

14h00 **DÉBAT – Industrialisation : quelles stratégies mener suite aux premiers rendus complets des états quantitatifs et rapports narratifs 2017 ?**

- Une complémentarité possible entre le RSR et l’ORSA ? Quid des critères objectifs pour collecter en amont des données de qualité

- Que révèle la publication du SFCR sur l’interprétation des règles Solvabilité II par les assureurs ?

- Outils à appliquer sous Solvabilité II : vers de nouvelles relations avec les prestataires

Antoine BOURDAIS I Directeur du pôle Banque et Assurance I INVOKE

Anaïd CHAHINIAN I Directrice du pilotage économique I MACIF

Amaury DE LA BOUILLERIE I Associé I RSM

EXCLUSIF

 **INTERVIEW DE LA COMMISSION EUROPÉENNE**
Les premières conclusions post-entrée en application et publication des ratios réglementaires

- Qu’attendre des futures revues ?
- Travaux de l’IAIS : quelles conséquences pour Solvabilité II
- Abaissement de l’UFR, orientations : quel rôle pour l’EIOPA ?

Nathalie BERGER I Chef d’unité « Assurance et pensions » I COMMISSION EUROPÉENNE

15h15

TABLE RONDE – Solvabilité II et produits d’assurance : des conséquences importantes pour la construction des offres ?

- Le nouveau cadre règlementaire empêcherait-il des engagements de certains acteurs sur des branches plus « long terme » ?
- Quels impacts pour la conception actuarielle des offres prévoyance et d’assurance-vie
- Face à la volatilité des taux, un retour au premier plan pour la réassurance traditionnelle ?

Anne EMILY I Directrice technique, financière et risques I MUTRE

Peter ETZENBACH I Directeur financier, Membre du Comex I ALLIANZ FRANCE

Arnaud LEMENAGER I Directeur produits métier assurances de personne I NATIXIS ASSURANCES

Hélène N'DIAYE I Directrice en charge de la technique assurance, Membre du Comex I GENERALI FRANCE

16h15

ALLOCUTION DE CLÔTURE – Brexit : quels impacts attendre pour le secteur de l’assurance ?

- Qu’implique la perte du passeport européen pour la City ? Quelles garanties de la préservation d’un « level playing field » ?
- Une nouvelle place ou positionnement à prendre pour la France ?

Jean-Hervé LORENZI I Président I CERCLE DES ÉCONOMISTES

16h45

Fin de la manifestation

Retrouvez le programme détaillé de cet événement sur : conferences.argusdelassurance.com

Mercredi 21 juin 2017

SE PRÉPARER AU CONTRÔLE DE L'ACPR

De la prévention à la gestion d'éventuelles sanctions

Objectifs de la formation :

- ✓ Comprendre le rôle et l'étendue du pouvoir d'investigation de l'ACPR
- ✓ Connaître les obligations qui s'imposent aux organismes d'assurance
- ✓ Se préparer pratiquement à un contrôle de l'ACPR et faire valoir ses droits lors des suites éventuelles

Formation animée par :



Chandara OK
Directeur conformité et risques,
Conseil en réglementation et risques financiers

Programme :

Comprendre la structure de l'ACPR et l'exercice de ses missions

- Rôles et missions des collèges et commissions
- Décrypter les moyens dont l'ACPR dispose
- Distinguer les différents contrôles de l'ACPR : contrôle sur la vie sociale et la gouvernance des mutuelles, contrôle de la production et de la gestion des opérations d'assurance, appréciation de la solvabilité

Décrypter la procédure de contrôle de l'ACPR

- Faire la distinction entre les contrôles programmés et les inopinés, les contrôles généraux et les spécifiques
- Quels sont les droits que vous pouvez exercer lors du contrôle (Dispositions légales, jurisprudence, Charte de contrôle de l'ACPR)
- Les étapes clés du contrôle ACPR sur votre site : accueil, déroulement le jour J, production de documents complémentaires, échanges jusqu'à la production du rapport final de l'ACPR

Se préparer au contrôle

- Préparer le « classeur » ACPR
- Réunir toutes les pièces justificatives de son immatriculation au sein de l'ORIAS et en assurer la mise à jour
- Démontrer la maîtrise des processus inclus dans le périmètre d'investigation de l'ACPR : réseau commercial interne et externe (formation, procédures de vente, organigrammes, etc.)

Comment répondre en cas de sanction de l'ACPR

- Connaître les voies et délais de recours
- Identifier les différentes mesures de sanction et procédures
- Exercice pratique de réponse à une sanction de l'ACPR

Horaires :

8H30 Accueil des participants
9H00 Début de la manifestation
12H30 Déjeuner
17H30 Fin de la manifestation



Nos prochaines conférences

<http://evenements.infopro-digital.com/argus/conferences>

3^e RDV DE LA PRÉVENTION SANTÉ PRÉVOYANCE
25 avril 2017, Paris

LE GRAND FORUM DE L'ASSURANCE
30 mai 2017, Paris

4^e RENDEZ-VOUS DE L'EXPÉRIENCE CLIENT
13 juin 2017, Paris

LES START-UP ET L'ASSURANCE
27 septembre 2017, Paris

28^e CONGRÈS INTERNATIONAL REAVIE
11 au 13 octobre 2017, Cannes
www.reavie.com

MUTUELLES
5 décembre 2017, Paris



Nos prochains trophées

<http://evenements.infopro-digital.com/argus/trophees>

TROPHÉES START-UP
27 septembre 2017, Paris

TROPHÉES DE L'ASSURANCE DIGITALE
9 novembre 2017, Paris

TROPHÉES DE L'INNOVATION MUTUALISTE ET PARITAIRE
5 décembre 2017, Paris

TROPHÉES DE LA FEMME DANS L'ASSURANCE
11 décembre 2017, Paris

Nous contacter

Vous avez une question relative à l'un de nos événements ? Notre service clients vous apportera une réponse dans les plus brefs délais concernant le programme, le suivi de votre inscription et les modalités.

Elvire ROULET
elvire.roulet@infopro-digital.com
01 77 92 93 36

Informations Pratiques

■ Conférence

Mardi 20 juin 2017

La conférence se tiendra à Paris.

Le lieu exact vous sera précisé ultérieurement.

■ Formation complémentaire

Mercredi 21 juin 2017

SE PRÉPARER À UN CONTRÔLE DE L'ACPR

La formation se tiendra à Paris,

le lieu exact vous sera précisé sur votre convention
envoyée avant le stage.

**Consultez les informations relatives à l'hébergement
et à l'accès sur notre site internet :**
conferences.argusdelassurance.com
FINANCE & SOLVABILITE II
Onglet Informations et tarifs

Conditions générales de vente

Les conférences et formations des Rencontres de L'Argus de l'assurance sont organisées par la société GISI.

GISI est un organisme de formation déclarée sous le numéro d'activité 11 92 17343 92 auprès du préfet de région d'Ile de France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat et ce en vertu de l'article L.6352-12 du code du travail.

Tarifs valables jusqu'à la date des événements. TVA : 20 %. Les informations à caractère personnel recueillies ci-dessus par la société Groupe Industrie Services Info (GISI) Société par actions simplifiée au capital de 38 628 352 euros. Siège social : 10, place du Général de Gaulle - 92160 ANTONY immatriculée au R.C.S.NANTERRE sous le n°442 233 417 font l'objet d'un traitement informatique.

Elles sont nécessaires à notre société pour traiter votre commande, et sont enregistrées dans notre fichier de clients. GISI pourra vous envoyer des communications relatives à nos activités. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 août 2004 (art. 34 et s.) vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression sur l'ensemble des données qui vous concernent. Pour exercer ces droits, vous pouvez écrire à : cnil@gisi.fr
Retrouvez l'intégralité des modalités d'inscription et conditions générales de vente sur <http://evenements.infopro-digital.com/argus/cgv>

En partenariat avec :



Implanté à Paris, Londres, Luxembourg, Lisbonne et Stockholm, Invoke édite des progiciels dédiés au traitement de l'information financière, fiscale et réglementaire. Acteur international de référence en matière de reporting fiscal et réglementaire, Invoke se distingue par son innovation — notamment par son avancée technologique en matière de reporting au format XBRL et XML, ainsi que par son expertise métier et sa veille réglementaire irréprochable et réactive. Invoke fournit des solutions dernière génération aux régulateurs internationaux (Autorité Bancaire Européenne (EBA), ACPR-Banque de France, Deutsche Bundesbank, Bank of Israel, ...), ainsi qu'au secteur financier pour répondre aux exigences réglementaires locales et européennes telles que CRD IV, Solvabilité II, FATCA ou AEoI/CRS (DAC2). Membre fondateur de l'association XBRL France et membre direct XBRL International, Invoke compte aujourd'hui parmi ses clients plus de 1 800 groupes et régulateurs.

www.invoke.fr

Avec le soutien de :



Le CTIP est le porte-parole des institutions de prévoyance auprès des pouvoirs publics nationaux et européens. Il défend leurs intérêts, ceux des entreprises adhérentes et de leurs salariés dans le domaine de la prévoyance collective. 37 institutions de prévoyance et union d'institutions sont membres du CTIP. Ces institutions paritaires couvrent, à travers 2 millions d'entreprises, 13 millions de salariés, au titre de la prévoyance (décès, incapacité, invalidité, dépendance), de l'épargne retraite et de la complémentaire santé.

www.ctip.fr



Créée en juillet 2016, la Fédération Française de l'Assurance (FFA) réunit la Fédération française des sociétés d'assurance (FFSA) et le Groupement des entreprises mutuelles d'assurance (GEMA) au sein d'une seule organisation. La Fédération Française de l'Assurance rassemble ainsi les entreprises d'assurances et de réassurance opérant en France, soit 280 sociétés représentant plus de 99% du marché.

Les principales missions de la Fédération Française de l'Assurance :

- Préserver l'ensemble du champ économique et social en relation avec les activités assurantielles
- Représenter l'assurance auprès des pouvoirs publics nationaux et internationaux, des institutions et des autorités administratives ou de place
- Offrir un lieu de concertation et d'analyse des questions financières, techniques ou juridiques
- Fournir les données statistiques essentielles de la profession
- Informer le public et les médias
- Promouvoir les actions de prévention
- Promouvoir la place de l'assurance dans le monde académique et la formation

www.ffa-assurance.fr



Présidée par Thierry Beaudet, la Mutualité Française fédère la quasi-totalité des mutuelles en France. Elle représente 650 mutuelles dans toute leur diversité : des complémentaires santé qui remboursent les dépenses des patients, mais aussi des établissements hospitaliers, des services dédiés à la petite enfance et des crèches, des centres dentaires, des centres spécialisés en audition et en optique, des structures et des services tournés vers les personnes en situation de handicap ou les personnes âgées... Les mutuelles interviennent comme premier financeur des dépenses de santé après la Sécurité sociale. Avec leurs 2 600 services de soins et d'accompagnement, elles jouent un rôle majeur pour l'accès aux soins, dans les territoires, à un tarif maîtrisé. Elles sont aussi le premier acteur privé de prévention santé, avec plus de 7 000 actions déployées chaque année dans toutes les régions. Plus d'un Français sur deux est protégé par une mutuelle, soit 35 millions de personnes. Sociétés de personnes à but non lucratif régies par le code de la mutualité, elles ne versent pas de dividendes et l'intégralité de leurs bénéfices est investie en faveur de leurs adhérents. Elles ne pratiquent pas la sélection des risques. Présidées par des militants mutualistes élus, les mutuelles représentent également un mouvement social et démocratique, engagé en faveur de l'accès aux soins du plus grand nombre.

www.mutualite.fr



Créée en 1855, Roam est une association à laquelle adhèrent une cinquantaine de sociétés principalement appelées des SAM, Sociétés d'Assurance Mutuelle. Depuis plus de 160 ans, Roam permet à ses adhérents d'échanger sur leurs spécificités mutualistes et de défendre un statut alternatif aux sociétés de capitaux. Elle regroupe des SAM très diverses : professionnelles (du bâtiment, de la santé, de l'alimentaire...), généralistes (dommages ou vie), spécialisées (retraite, grêle...), à caractère régional ou national, avec ou sans intermédiaires. Au-delà de ces différences, ces groupes ont le point commun d'être sans capital social gérés collectivement par leurs assurés appelés sociétaires. Roam est également ouverte aux SA de taille humaine partageant les mêmes valeurs ; elle a la volonté d'élargir sa vocation à toutes PME d'assurance, quel que soit leur statut.

www.road.asso.fr

Bulletin d'Inscription

À retourner à Pénélope Vincent / L'Argus de l'assurance
Email : pvincent@infopro-digital.com • Fax : +33 (0)1 77 92 98 17
Antony Parc II – 10 place du Général de Gaulle
BP 20156 – 92186 Antony Cedex

☐ Mme ☐ M.

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél. : Port. :

E-mail :@.....

Société :

Adresse :

Code postal : Ville :

Cedex : Pays :

N° TVA intracommunautaire :

N° Commande interne :

N° de Siren :

Organisme payeur et adresse de facturation (si différents) :

Je m'inscris et je choisis :

- ☐ La conférence « FINANCE & SOLVABILITÉ II » du 20 juin 2017
☐ La Formation « SE PRÉPARER AU CONTRÔLE DE L'ACPR »
du 21 juin 2017

Tarif Assureurs	
☐ 1 Jour 995 € HT / 1194 € TTC	☐ 2 Jours 1690 € HT / 2018 € TTC

Tarif Non-assureurs	
☐ 1 Jour 1495 € HT / 1794 € TTC	☐ 2 Jours 2490 € HT / 2988 € TTC

Inscrivez-vous à plusieurs et bénéficiez de nos tarifs dégressifs :

<http://evenements.infopro-digital.com/argus/>

- ☐ Je joins un chèque de € TTC à l'ordre du GISI
☐ J'envoierai mon paiement à réception de la facture
☐ J'accepte de recevoir des offres adressées par L'Argus de l'assurance
ou ses partenaires
☐ Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente qui sont
accessibles à l'adresse : <http://evenements.infopro-digital.com/argus/cgv> et les
accepte sans réserve.

Fait à :

Le :

Signature

Cachet de l'entreprise